

Ecole Jeanne d'Arc - Notre Dame

6, rue du Général Colin - 78400 Chatou

Tel. 01.39.52.16.14 - Fax. 01.39.52.15.55

Site internet : www.jand-chatou.fr

Dossier d'inscription

A remettre au secrétariat de l'école.





Ecole Jeanne d'Arc - Notre Dame
6, rue du Général Colin - 78400 Chatou
Tel. 01.39.52.16.14 - Mail : ecole@jandchatou.fr

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR COMPLÉTER LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Une lettre de motivation par famille (uniquement pour les nouvelles familles)
- 1 photographie d'identité par enfant
- Une copie complète du livret de famille par enfant
- Une copie du livret scolaire (si enfant scolarisé)
- Une copie du livret scolaire du 3^{ème} trimestre (en juin) mentionnant l'avis de passage pour les enfants entrant en primaire
- Un certificat de radiation (en juin)
- 1 enveloppe non adressée affranchie au tarif en vigueur (jusqu'à 20g)
- Une fiche de liaison par enfant (à imprimer en recto-verso) accompagnée de :
 - L'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB (uniquement pour les nouvelles familles)
 - Un chèque d'arrhes d'un montant de 120,00 euros par enfant libellé à l'ordre de l'OGEC JAND (*encaissement du chèque en septembre et montant déduit de la facture*)
 - Un chèque d'un montant de 100,00 euros par famille libellé à l'ordre de l'OGEC JAND (uniquement pour les nouvelles familles) pour les frais d'inscription*.
- Un contrat de scolarisation par enfant (à imprimer en recto-verso), signé des deux parents.

* Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf si l'établissement ne peut accueillir votre (vos) enfant (s).

Le secrétariat de l'école vous contactera pour vous donner rendez-vous avec le chef d'établissement après réception du dossier complet.



Ecole Jeanne d'Arc - Notre Dame
6 Rue du Général Colin
78 400 Chatou
01.39.52.16.14

FICHE DE LIAISON 2024-2025

(A imprimer en recto-verso svp)

Nom de l'enfant :			Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Prénom de l'enfant :			
Date de naissance :	/ / 20 . .	Lieu de Naissance :	
Nationalité :	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre, précisez :		
Classe/Ecole/ Ville d'origine	/ /		
Classe demandée à la reentrée :	Maternelle :	<input type="checkbox"/> Petite Section <input type="checkbox"/> Moyenne Section <input type="checkbox"/> Grande Section	
	Elémentaire :	<input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2	

	Père	Mère
Nom :		
Prénom :		
Situation familiale :		
Adresse :		
Code Postal :		
Ville :		
Téléphone :		
Portable :		
Courriel:		
Profession :		
Téléphone professionnel :		

Autre(s) personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant ou à contacter en cas de besoin :

	1	2
Nom :		
Prénom :		
Téléphone :		
Portable :		
Lien de parenté avec l'enfant :		

INFORMATIONS MEDICALES

Dernier rappel de D.T. :	/ / 20 . .
Allergie connue :	
Protocole d' Accueil Individualisé :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Tout régime ou restriction alimentaire, toute consigne médicale devra faire l'objet d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) validé par le corps médical.

AUTORISATIONS DIVERSES

Nous, soussignés M/Mme _____, responsables légaux de l'enfant _____

- autorisons le responsable d' établissement à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant, y compris à le faire transporter à l'hôpital.

Nous déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche de liaison et nous nous engageons à porter à la connaissance de l'établissement JAND toute notification qui pourrait intervenir dans le courant de l'année scolaire.

INSCRIPTIONS ANNUELLES

CANTINE	
<input type="checkbox"/>	LUNDI
<input type="checkbox"/>	MARDI
<input type="checkbox"/>	JEUDI
<input type="checkbox"/>	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	OCCASIONNELLEMENT *

* Achat préalable de ticket(s) de cantine auprès du secrétariat

ETUDE / GARDERIE (16h30/17h45)	
<input type="checkbox"/>	LUNDI
<input type="checkbox"/>	MARDI
<input type="checkbox"/>	JEUDI
<input type="checkbox"/>	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	OCCASIONNELLEMENT *

* Achat préalable d'une carte d'étude/garderie auprès du secrétariat

COÛT DE SCOLARISATION

Nous demandons à être rattachés à la catégorie suivante (entourer la catégorie choisie):
(Sur la base de l'année 2023-2024, modifié par l'OGEC en mai 2024 pour la rentrée 2024)

Catégorie	Montant annuel par élève	*chèque remis à l'inscription ou la réinscription et encaissé en septembre, mais restera acquis à l'école en cas de désistement
A	606 €	Soit 120 €* et 9 mensualités d'environ 54 € : <u>Réservée aux familles présentant de difficultés et après validation par Mme Gosseume (faire une demande écrite)</u>
B	894 €	Soit 120 €* et 9 mensualités d'environ 86 €
C	1 002 €	Soit 120 €* et 9 mensualités d'environ 98 €
D	1 254 €	Soit 120 €* et 9 mensualités d'environ 126 €

L'enseignement de l'anglais sera facturé, en plus du montant de la scolarité modulée, 90€ par an et par élève du CE1 au CM2.

Signature du Père

le / / 20 . .

Signature de la Mère

MANDAT de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'établissement +ECOLE JEANNE D'ARC/NOTRE-DAME à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de +ECOLE JEANNE D'ARC/NOTRE-DAME sis à CHATOU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Votre nom : _____**Votre référence :** _____**Votre adresse :** _____

Coordonnées de votre compte :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

Titulaire _____

Adresse _____

Créancier :

Nom +ECOLE JEANNE D'ARC/NOTRE-DAME

Identifiant ICS FR43ZZZ508680

Adresse 6 Rue du Général Colin

78400 CHATOU

Type de paiement :Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à (Lieu) : _____

le : _____

Signature(s)

--

ECOLE JEANNE D'ARC/NOTRE DAME

**ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT ASSOCIE A L'ETAT PAR CONTRAT
D'ASSOCIATION**

Entre :

L'ETABLISSEMENT JEANNE D'ARC/NOTRE DAME

Et

Monsieur et/ou Madame.....
demeurant....., représentant(s) légal(aux),
de l'enfant désignés ci-dessous "le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1ER - OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique JEANNE D'ARC/NOTRE DAME, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT :

L'établissement JEANNE D'ARC / NOTRE DAME s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 20.. - 20.. et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf. article 7-2 ci-dessous).

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction des possibilités financières de chacun. Des justificatifs de ressources seront demandés pour la catégorie A. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations, utiles à la scolarisation de l'enfant : la demi-pension, la garderie du matin et du soir, l'étude surveillée.

Ces prestations périscolaires sont choisies par les parents (Cf fiche de liaison), et mis à jour chaque année.

Ces prestations périscolaires peuvent être interrompues en cours d'année scolaire en cas d'impayés ou de comportement inapproprié.

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents, sont payées par prélèvement bancaire mensuel en 9 fois (de novembre à juillet) ou par chèque en 3 fois (novembre, janvier et avril).

Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique ou le chèque a été rejeté.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARENTS :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de..... au sein de l'établissement JEANNE D'ARC/NOTRE DAME , pour l'année scolaire 20.. – 20...

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et des coûts de scolarisation de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement JEANNE D'ARC/NOTRE DAME.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention et mis à jour annuellement.

ARTICLE 4 - COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
 - les prestations parascolaires choisis pour votre enfant (cantine, garderie du matin et du soir, étude surveillée, participation à des voyages scolaires, sorties scolaires...)
- les adhésions volontaires à l'association qui participe à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant : APEL /UNAPEL (Cf document coûts de scolarisation)

ARTICLE 5 - ASSURANCES :

Les élèves sont assurés par la Mutuelle St Christophe, selon la brochure remise chaque année à la rentrée.

ARTICLE 6 - DEGRADATION VOLONTAIRE DU MATERIEL :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

ARTICLE 7 - DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT :

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire.

7-1 RESILIATION EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au solde de la facture.

Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée reste du dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Le déménagement
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

7-2 RESILIATION AU TERME D'UNE ANNEE SCOLAIRE :

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant en décembre de l'année en cours, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...)

ARTICLE 8 - DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES :

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie, aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique). Informations qui sont transmises par l'Apel à sa fédération nationale : Apel Nationale, afin d'adresser le journal 'Famille Education' aux parents adhérents, dont l'abonnement est compris dans la cotisation d'adhésion à l'Apel.

Sauf opposition écrite, les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser au Chef d'établissement.

A, le..... 20

Signature (s) des représentants légaux de l'enfant

Signature du chef d'établissement